

Envoi : 14/09/2016
Réception par le Préfet : 14/09/2016
Publication : 16/09/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-8-9-1

Séance du vendredi 9 septembre
2016

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT
AIDE A L'ORGANISATION DES MERCREDIS DE NEIGE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mmes FUCHS, JENN, M. HABIG.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-9-1 du 18 mars 2016 relative à la politique en faveur du sport,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable du Conseil départemental des Sports lors de sa réunion en date du 30 juin 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'attribution de subventions pour un montant total de 12 000 € au titre des mercredis de neige aux bénéficiaires répertoriés sur la liste jointe en annexe,

Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique. Ces crédits seront imputés sur le programme E732 lignes 65-32-6574-255716-102 et 65-32-65737-255716-102.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité
M. TRIMAILLE ne prend pas part au vote en tant que
Président du Comité Départemental.